



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION

Secrétariat :
c/o OEPN
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 2/2007	DATE :	Mercredi 13 juin 2007
	LIEU :	Salle des fêtes de Pfetterhouse
	HEURE :	9h30 – 14h30
	REDIGE PAR :	Aurélié Quiquerez et Sandrine Schmidt

<u>PARTICIPANTS :</u>		Distribution
R. Longet	equiterre, Président	1
bci		
A.F. Wagner	bci Betriebs-AG	1
R. Luttenbacher	bci Betriebs-AG	1
Canton du Jura		
A. Bapst	RCJU/OEPN	1
J. Fernex	RCJU/OEPN	1
Communes et institutions suisses		
P. Girardin	Commune de Bonfol	1
H. Kaegi	Commune de Beurnevésin	1
J.-C. Hennet	Commune de Bonfol	1
Invités :		
R. Mouche	Commune de Bonfol	1
J-D. Henzelin	Commune de Bonfol	1
Préfecture du Haut-Rhin (coordination des services de l'état français)		
J.-M. André	Sous-préfet d'Altkirch	1
Haut-Rhin (administration, conseil général)		
B. Grebot	DDAF Haut-Rhin	1
Franche-Comté (association)		
M. Lassus	Président de la Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté	1
Communes françaises		
H. Ecoffey	Maire de Réchésy	1
J.-R. Frisch	Maire de Pfetterhouse	1
M. Heyer	Adjoint au maire de Pfetterhouse	1
Territoire de Belfort (administration, conseil général)		
J. Raymond	DDEA du Territoire de Belfort (Direction départementale de l'Equipement et de l'Agriculture) en lieu et place de DDAF du Territoire de Belfort	1
J.-C. Meuley	Vice-président de la Communauté d'agglomération Belfortaine	1
Société civile		
L. Merguin Rossé	Pro Natura Jura	1
S. Küffer Heer	Demeter Suisse	1
J.-C. Probst	Unia Le Syndicat	1
J.-P. Egger	Pro Natura Jura	1
Ph. Riat	WWF	1
<u>EXCUSES :</u>		
Canton du Jura		
F. Schaffter	RCJU/JUR	1
M. Buser	Consultant Gouvernement RCJU	1
bci		
M. Fischer	bci Betriebs-AG	1
Communes et institutions suisses		
C. Wenger	OFEV	1
C. André-Fridez	Commune de Beurnevésin	1
Franche-Comté (administration, conseil régional)		
A. Fousseret	Collectif Bonfol, conseiller régional, vice-président de la CIB	1

B. Genin	DIREN Franche-Comté (remplace M.-P. Collin Huet)	1
M. Halliez	Directeur de l'environnement, l'eau et l'énergie, Conseil rég. de Franche-Comté	1
M. Mouttet	DRIRE, Alsace	1
Haut-Rhin (administration, conseil général)		
A. Michel	DDASS Haut-Rhin	1
F. Demuth	Conseil général du Haut-Rhin	1
Territoire de Belfort (administration, conseil général)		
E. Lalaurie	DDASS du Territoire de Belfort	1
J. Monnier	Conseil général du Territoire de Belfort	1
Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du b. v. de la Largue et du sect. de Montreux		
D. Dietmann	SMARL	1
Société civile		
J.-F. Gerber	Chambre de commerce et d'industrie JU	1
J.-L. Walther	Consultant Collectif Bonfol	1
M. Wüthrich	Greenpeace	1

Introduction

R. Longet souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Les excusés sont Messieurs M. Fousseroy, M. Halliez, F. Schaffter, J.-P. Meusy et Madame I. Chevalley. On souhaite la bienvenue à Messieurs R. Mouche, de la commune de Bonfol, présent en tant qu'invité et à M. Lassus, Président de la Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté, en tant que nouveau membre de la CI. R. Longet présente Madame A. Quiquerez qui remplacera Madame S. Schmidt lors de son congé maternité dès le 1^{er} août 2007.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié. Questions diverses et points en suspens seront traités avant le repas. R. Longet s'excuse de devoir partir à 14h30. Les personnes désignées pour le point presse sont Messieurs J.-R. Frisch, H. Ecoffey, pour représenter les communes françaises, J.-C. Probst au nom du collectif Bonfol, J.-D. Henzelin en tant que Maire de la commune de Bonfol et qui a rejoint les membres de la CI à 14h00, J. Fernex ou A. Bapst pour le canton, et Madame A.F.Wagner pour la bci.

2. PV de la séance du 22 mars 2007

Le P.-V. de la séance du 22 mars 2007 est adopté sans modifications.

- R. Longet s'interroge sur les étapes du budget et demande à A.-F. Wagner s'il faut adresser à bci un courrier officiel de demande.
- A.-F. Wagner répond qu'il faut effectivement un courrier pour la formalisation du budget annuel de 50'000.- CHF.

3. Présentation d'un projet d'enregistrement des séances de la CI sur vidéo

- R. Longet rappelle que J.-C. Meuley a proposé que les travaux de la CI soient documentés de manière plus didactique qu'un PV, sous forme de documentaire filmé. La réalisation d'images et leur utilisation est un sujet délicat. Il faut décider de ce qui est diffusable. Le bureau s'est réuni sur ce sujet et son PV fait office de rapport. Il recommande d'entrer en matière et c'est pourquoi l'objet est agendé aujourd'hui.
- J.C. Meuley ajoute que l'on est dans une société d'image. C'est un avancement, et un très bon moyen de garder une trace dans l'histoire. Il ne faut pas avoir peur de filmer les débats.
- R. Longet précise qu'un appel d'offre pour filmer les débats sera publié pour un budget d'environ 10'000.-CHF.
- A. Bapst insiste sur la distinction à faire entre le film des séances à venir en partant de maintenant et un projet de montage d'un documentaire comme reconstitution historique. Pour l'instant, seul le projet de filmer les séances à venir est pris en considération.

- Ph. Riat s'oppose à ce projet de documentaire, estimant que ces 10'000.-CHF ne sont pas utilisés à bon escient. A de nombreuses reprises il avait été demandé par les membres que la CI finance des experts ou des piézomètres.
- A.- F. Wagner soulève le problème des droits individuels. Les images montreront des personnes représentant l'autorité, les communes,...elles ne doivent pas les discréditer dans leur fonction, ni porter atteinte à leur vie privée. Il est nécessaire de clarifier la situation juridique préalablement au lancement de ce projet.
- R. Longet rappelle que ce sera le rôle de la CI de veiller à respecter ces droits pour tous les intervenants filmés.
- J.-R. Frisch s'interroge sur les réunions de la CI, sont-elles publiques ou à huis clos?
- R. Longet rappelle que les séances de la CI sont toujours publiques, les personnes qui veulent se joindre au groupe sont toujours les bienvenues et le fait de filmer ne devrait pas poser de problème.
- J.-C. Hennet propose que chaque membre signe une décharge en début de séance filmée, stipulant que la personne accepte d'être filmée.
- L. Merguin-Rossé se soucie de l'objectivité des images de la CI. Il faudra choisir ce qu'on veut présenter.
- M. Lassus intervient sur le risque des diffusions. On voit souvent des extraits de reportage qui veulent dire l'inverse de ce qu'on voulait faire passer. Il faut faire attention au montage.
- R. Longet est d'accord avec la proposition de J.-C Hennet (signature d'une décharge par les membres). Il propose qu'avant de commencer les CI filmées, le bureau se réunisse pour discuter de ce qui sera présenté sur le site Internet et de la rigueur dans la diffusion des images. Il sera du rôle de la CI de rendre à l'image l'information de telle manière à ce que les intervenants se sentent mis en valeur, plutôt que trahis; ce qui n'est pas toujours facile.
- J.-C. Hennet assure qu'il n'y a pas de crainte à avoir et que ces documentaires pourront être réalisés avec beaucoup de sérieux (recherche d'archives, documentation,...), par contre il trouve que le budget est faible pour un tel mandat.
- J.-C. Meuley explique la démarche de réalisation de ces films. Il s'agira dans un premier temps de filmer les séances, qui constitueront des images brutes qui seront archivées. Celles-ci ne sortiront qu'après un certain temps (il faudra fixer un délai de diffusion). A partir de ces images brutes, il sera effectué des montages documentaires destinés au public, au site internet, à l'actualité. Il faut bien distinguer ces 2 phases.
- R. Longet conclut que le bureau se réunira en septembre pour préparer l'appel d'offre de la prise d'image, ainsi que pour prendre connaissance d'une analyse juridique des points cités ci-devant par les deux juristes-membres de la CI, Mme Wagner de la bci et F. Schaffter de RCJU.

4. Proposition de mise à jour du site internet de la CI

- R. Longet propose d'ajouter les photos des membres de la CI sur le site Internet. Une photographie est présente aujourd'hui. Personne ne voit d'objection. Le texte "en bref" sur le site Internet n'est pas très actuel. Il faut le changer et expliquer ce qui se passe actuellement. Il faut également que les phases du projet soient clairement différenciées sur le site et préciser où on en est à l'heure actuelle. Il fera une proposition de texte qui sera soumise cet été aux membres de la commission pour validation.
- S. Schmidt demande aux représentants bci présents qu'ils lui fassent parvenir le dernier calendrier.
- A.-F. Wagner dit qu'elle transmettra le calendrier des travaux.
- R. Longet demande à ce que les ODJ et PV soient mis sur le site. L'ODJ devrait y figurer tout de suite après la séance, le jour même ou le lendemain, même si le PV n'y figure que plus tard, après avoir été validés par les membres lors de la séance suivante. Il faut également mettre à jour les liens vers les différents intervenants du projet tels que le Collectif Bonfol, Greenpeace...

5. Informations sur la procédure en cours:

Information sur les derniers échanges de la CI

- R. Longet présente le courrier du 18 avril 2007 du Gouvernement jurassien, adressé à la CI, au sujet du rapport annuel 2006 soumis lors de la séance du 17 avril dernier. L. Schaffter, Ministre du DEE souhaite que la CI continue de suivre de près l'avancement des démarches
- R. Longet dit également que les membres de la CI qui le souhaitent ont pu prendre connaissance des oppositions faites dans le cadre du plan spécial, suite au courrier du 23 mars 2007 que la CI a adressé à tous les opposants, qui ont tous acquiescé à la demande d'accès aux dossiers.

Présentation de la procédure en cours par le Canton

- A. Bapst rappelle l'état de la procédure depuis la dernière séance CI du 22 mars 2007 :
 1. La bci a signé une nouvelle convention avec la commune de Bonfol.
 2. Le 8 mai 2007, le Gouvernement jurassien a approuvé le plan spécial et rejeté les oppositions. Les recours juridiques seront traités durant l'été (3 à 6 mois).
 3. Le permis de construire paraîtra officiellement le 14 juin prochain. Les documents publiés seront disponibles à la commune de Bonfol (plans des constructions, NIE, 6 rapports techniques et 1 rapport complémentaire sur les effluents gazeux). Concernant le suivi de la procédure OSites (54 compléments), le canton est très satisfait; il y a une série de validations déjà faite par l'OEPN, mais quelques pts sont encore en suspend et certaines analyses de risques doivent encore suivre.
- J. Raymond demande d'aborder la question des échéances.
- A.-F. Wagner précise qu'il faut attendre de savoir si des recours contre la décision du Gouvernement du 8 mai 2007 ont été déposés. Seuls les opposants qui ont vu leurs oppositions rejetées ont 30 jours pour faire recours.

Annnonce du recours de Greenpeace au plan spécial par le collectif Bonfol

- L. Mergin-Rossé déclare que Greenpeace va déposer un recours au niveau de l'air, de l'eau, de l'assainissement de l'encaissant, et des objectifs d'assainissement. Il sera déposé à la chambre administrative du tribunal cantonal (2^e instance).
- A.-F. Wagner répond que le recours a un effet suspensif, mais le juge peut décider de lever cet effet suspensif. Un tel recours pourrait retarder la procédure de 3 à 6 mois.
- L- Merguin Rossé précise que ProNatura soutient la démarche de Greenpeace, mais ne fera pas recours directement.
- J. R. Frisch demande à l'administration suisse ce qu'elle pense de ces délais et quelles pourraient être les décisions prises par la chambre administrative.
- J. Fernex répond que la décision de suspension appartient au tribunal cantonal. Le recours peut être rejeté purement et simplement, ou accepté en partie et qu'une modification soit demandée. On arrive généralement à une entente entre les deux parties.
- J.-M. André demande quelles sont les conséquences de ce recours au plan spécial sur la procédure de permis de construire.
- J. Fernex dit que la décision du permis de construire dépend du plan spécial, mais cela n'empêche pas l'administration cantonale de préparer le permis de construire en parallèle. Ainsi, lorsque le plan spécial sera accepté, le permis de construire pourra suivre et entrer en vigueur directement. Les délais de recours dépendent de la recevabilité de ceux-ci. Il est probable que certains éléments apportés dans le permis de construire permettront de résoudre certaines oppositions du plan spécial.
- J. Raymond demande quels sont les délais en 1^{ère} instance et en 2^{ème} instance (tribunal fédéral)
- R. Longet précise qu'en cas de recours au tribunal fédéral, c'est d'abord la recevabilité du recours des ONG va être étudiée (voir recueil systématique du droit fédéral : RS 814. 076 - Ordonnance du 27 juin 1990 relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage (ODO) - http://www.admin.ch/ch/f/rs/c814_076.htm . Puis, le tribunal se prononcera sur le fond de la requête;

ce qui peut prendre de 3 à 6 mois. Il faut donc envisager une mise en parenthèse du dossier pendant au mois une année.

- A.-F. Wagner précise qu'avec les réponses apportées par la bci dans le cadre de la demande de permis de construire, il est également envisageable que Greenpeace retire son recours.
- J.-R. Frisch regrette le recours de Greenpeace qui retarde fortement les échéances. Il exprime son mécontentement au nom de la population de Pfetterhouse et s'insurge contre Greenpeace.
- J.-C. Hennet demande s'il y aura d'autres recours?
- L. Merguin-Rossé répond que oui, certainement.
- J.-C. Hennet pense qu'il ne faut pas se focaliser sur Greenpeace et envisager d'autres recours.
- R. Longet rappelle que Greenpeace représente les questions d'intérêt général car le reste des opposants sont des personnes physiques (Messieurs Lerch, Turberg, Bregnard, Eberlin,...). Les autres associations ne semblent pas vouloir faire recours.
- J.-M. André aimerait des explications sur la procédure de recours qui va suivre.
- J.. Fernex explique les étapes comme suit :
 - Mise à l'enquête du permis de construire pour les personnes ayant droit de recours dans les 30 jours après publication officielle, soit du 13 juin au 13 juillet 2007.
 - S'il n'y a aucune opposition: le permis peut être octroyé fin août (sous réserve que le plan spécial est accepté d'ici là). Après, pour le permis de construire, les possibilités de recours sont les mêmes: 2 instances + 1 instance fédérale.
 - Dès que le plan spécial entre en force, la construction des accès au site peut débuter.
 - J.-P. Egger déclare qu'il a retiré son opposition, ce qui est salué par R. Longet.

Information sur la création d'un groupe de travail pour la gestion de la procédure d'alarme et d'intervention dans le cadre de l'assainissement de la DIB et les demandes de permis de construire. (L'arrêté de nomination de ce groupe de travail est joint en annexe).

- M. Lassus demande si le système d'épuration fait partie du permis de construire.
- J. Fernex répond que oui, mais qu'il y aura deux demandes de permis de construire: une pour les pavillons annexes et les halles déposée par Marti-Zublin et une autre pour la station d'épuration des eaux demandée par bci. Il ajoute que le Gouvernement jurassien a mis sur pied un groupe de travail pour la gestion de la procédure d'alarme et d'intervention dont le président est M. Socchi
Le groupe de travail alarme et intervention sera composé des personnes suivantes :

- M. Charles Socchi, chef de l'Office de la sécurité et de la protection
- M. Jean Fernex, Office des eaux et de la protection de la nature
- M. Charles Sester, Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention
- M. Plt Gilles Baillat, Police cantonale
- M. It Claude Hulmann, Police cantonale
- M. Serge Diotte, Hôpital du Jura
- M. Alain Bohlinger, Centre de renfort Porrentruy
- M. Claude Ramseier, Centre de renfort Delémont, expert ABC
- M. Philippe Moirandat, SIS Vendline
- des représentants des autorités et les groupes d'alarme et d'intervention français du Territoire de Belfort et du Département du Haut-Rhin.

La bci ainsi que les responsables de la sécurité et de l'intervention des entreprises Marti – Zublin et HIM seront associés étroitement aux travaux du groupe de travail. La commune de Bonfol recevra les procès-verbaux des séances et sera invitée à certaines séances.

Ce groupe se réunira encore si possible avant l'été pour débiter ses travaux dès l'automne. Des représentants du Territoire de Belfort doivent encore être désignés par Monsieur le Sous-Préfet.

- M. Heyer demande s'il y aura des représentants des communes françaises?

- J. Fernex répond que les invités seront les bienvenus, mais que cette commission de spécialistes traitera surtout d'aspects techniques en cas de catastrophe, de coordination sur territoire suisse et donc, que la présence de représentants des communes françaises n'est pas indispensable.
- M. Heyer répond que les élus devraient être conviés, car cela touche la population.
- J. Fernex dit que pour toutes les questions d'alarme les communes seront consultées et tenues informées des travaux de la commission.
- R. Luttenbacher dresse un calendrier optimiste pour clore le chapitre. Les travaux d'infrastructures générales (voies d'accès,...) pourraient débiter au mois d'août. Au premier trimestre 08 suivraient les infrastructures principales (halles, pavillon) et à l'automne 09 commencerait la phase d'assainissement à proprement parler.
- P. Girardin rappelle que bci a accepté le renouvellement du protocole d'accord liant avec la commune de Bonfol ainsi que le droit de superficie (assemblée communale du Bonfol du 24 mai). La population de Bonfol est prête à voir les travaux commencer et espère que le projet ne connaîtra pas des retards juridiques.
- R. Longet remercie L. Mergin-Rossé pour sa franchise (annonce de recours de Greenpeace).

6. Exposé d'Urs Haller (Ingénieur du groupe Marti Technik SA,), **Manuel Schiffmann** (Chef de projet Marti Holding SA): **Présentation du projet de construction, lot-A: bâtiments, infrastructures sur le site et à l'extérieur, procédés d'excavation, mesures de sécurité.**

Présentation du lot B: préparation, transports et incinération des déchets par Rémi Luttenbacher (Chef de projet bci)

Présentation du lot A (partie 1): infrastructures et excavations des déchets (cf. rapports techniques 1 – 2 – 3 – 4 et présentation annexée)

1. Présentation du Groupement DIB

2. **Construction des infrastructures.** Elle comprend plusieurs étapes: défrichage, terrassement, constructions du pavillon et des fondations pour la halle d'excavation. Sur cette base, des tours seront construites pour permettre l'assemblage des demi-arcs métalliques de la halle d'excavation. Puis, une fois les arcs assemblés deux-par-deux, ils seront poussés successivement jusqu'à couvrir la première moitié de la décharge. Par la suite, les parois seront montées. La construction de la halle d'excavation se fera parallèlement à celle de la halle de préparation. La halle d'excavation sera déplacée par force hydraulique sur la deuxième partie de la décharge, une fois la première moitié assainie. Les calculs des structures et des charges ont été effectués par les ingénieurs de Züblin. C'est un procédé de construction semblable à celui utilisé à Kölliken avec des arcs de même type.
3. **Concept d'excavation des déchets.** Les déchets de Bonfol étant de nature très diverse (secs, humides, pâteux), plusieurs grappins différents sont prévus pour y faire face.
4. **Gestion des eaux.** Le premier objectif sera de sortir le plus d'eau possible de la décharge. Il est prévu de pomper l'eau dans les puits des conduites de drainage existantes dès avant le début des travaux d'excavation. L'avancement des travaux d'excavation par bandes se fera du S au N et dans chaque bande d'E en W par surfaces de 5-15 m². En parallèle à l'avancement, des puisards seront déplacés du S au N et placés dans les déchets pour récupérer le plus possible de lixiviats. Une digue existe au milieu de la décharge, qui sera utilisée pour délimiter la première moitié de l'excavation, puis la halle sera déplacée par force hydraulique et on excavera la deuxième moitié (Nord) de la décharge. En fonction de leur qualité, les eaux subiront divers traitements. L'eau sanitaire partira à la STEP SEVEBO, les eaux légèrement contaminés et moyennement contaminées seront traitées à la STEP DIB et les eaux fortement contaminées, elles partiront à Bâle pour un traitement dans une STEP industrielle.

Réactions de l'audience:

- M. Lassus demande comment se feront les contrôles des STEP, par qui et à quelle fréquence.

- J. Fernex répond que les eaux seront surveillées par des prélèvements tous les 48h et toutes les démarches d'analyse et de contrôle seront gérées par l'OEPN, qui jugera si les rejets respectent les normes. Cette problématique sera affinée lors de la phase pilote.
- M. Lassus demande s'il y aura des bassins tampons avant les rejets.
- J. Fernex explique que sur place il y a des bassins tampons sur la STEP actuelle. Il s'agit de deux étangs sur lesquels il y a des possibilités d'intervention. Les débits à traiter sont moindres que dans une exploitation intercommunale. La deuxième mesure de sécurité est la présence d'un "by pass" qui permet de diriger les eaux vers la STEP du SEVEBO. La troisième possibilité est d'évacuer les eaux contaminées à Bâle.
- J.-C. Probst souhaite des explications sur les mesures prévues pour diriger les eaux en fonction de leur qualité. Est-ce que des mesures en continu sont prévues ?
- R. Luttenbacher répond que la presque totalité des eaux extraites des déchets de la DIB sera classée comme étant fortement contaminée, mais il peut y avoir des entrées d'eau propres ou faiblement contaminées dans la décharge. Le cas échéant, ces eaux faiblement contaminées seront dirigées vers des stockages intermédiaires et traitées sur place. Les eaux moyennement contaminées sont issues de la halle de préparation. Il s'agit essentiellement d'eau de lavage, par exemple suite à la décontamination des engins. On ne fera pas de distinction entre les eaux de la décharge, (lixiviats). Après leur collecte, elles seront évacuées à Bâle pour traitement. La composition des lixiviats est connue et est relativement stable depuis des années.
- J.-P. Egger pense qu'il y aura une phase d'essai à la fin de laquelle on décidera précisément quelles eaux seront traitées, où et comment,... Ce sera une décision du Canton.

Présentation du Lot B (R. Luttenbacher): Préparation on-site des déchets, transport et incinération (cf. rapport technique 5)

Dans la halle de préparation on distinguera des zones noires (où des mesures spéciales pour la protection du personnel sont prévues) et des zones blanches (sans mesures spéciales). Les déchets excavés seront déposés dans des bunkers de réception faisant office de sas, avec une ouverture vers la halle d'excavation et une autre vers la halle de préparation. Les déchets étalés dans les bunkers seront échantillonnés. Les échantillons, seront analysés dans un laboratoire on-site (mesure d'acidité, pouvoir corrosif, réactivité, dégagement de gaz, échauffement, mesure de radioactivité, combustibilité,...) On calculera la quantité de sciure et/ou de chaux éteinte à ajouter pour les stabiliser, c'est-à-dire pour fixer les liquides libres et/ou les neutraliser. Les déchets préparés seront conditionnés dans des containers spéciaux, appelés "containers Bonfol" équipés d'un couvercle et d'une ventilation au travers d'un filtre à charbon actif. De là, ils seront transportés jusqu'à Biebesheim, Allemagne (usine d'incinération, land de Hesse), à env. 325 km de Bonfol par rail. Il y a aussi deux autres incinérateurs (Ebenhausen, en Bavière et à Hambourg), tous deux en Allemagne.

Réactions de l'audience:

- J.-C. Henet demande comment s'assurer que les déchets Bonfol soient bien transportés là et pas ailleurs.
- R. Luttenbacher répond que HIM a prévu un système de traçabilité sûr. Les containers pourront être localisés presque en temps réel. Chaque container qui part de Bonfol sera identifié par un code-barre permettant de trouver son poids et la nature de sa charge ainsi que sa destination.
- J. Fernex précise que le risque que les déchets partent ailleurs est faible. C'est à la Confédération de gérer le transport des déchets (OFEV). Dans ce cadre la convention de Bâle s'applique. Les CFF estiment que ces containers rentrent dans un système de transport normal, donc aucune mesure de sécurité spéciale n'est prévue au sens de l'OPAM.
- J.-C. Meuley s'interroge sur les eaux radioactives. Est-il prévu de mettre en place un système de détection?
- R. Luttenbacher répond que la radioactivité des déchets de Bonfol vient essentiellement du tritium qui était utilisé dans l'industrie horlogère, dont la radioactivité est faible. 5 micromètres d'eau suffisent à stopper le rayonnement. Sur toutes les mesures faites sur les lixiviats de la DIB, aucune n'a montré de radioactivité importante. De plus, les grappins seront équipés d'un détecteur de radioactivité. En cas de détection, la zone sera mise en sécurité et on fera appel à des spécialistes comme ceux du PSI (Paul Scherrer Institut) pour décider de la marche à suivre.

- J.-P. Egger demande des précisions sur les procédés de criblage et de tri des déchets.
- R. Luttenbacher explique que le crible permettra un tri des déchets par la taille (c'est-à-dire une sorte de tamisage) qui ne tiendra pas compte de la nature des matériaux. Les matériaux fins pourront être incinérés tels quels, les autres devront être passés au shredder chez HIM à Biebesheim.
- M. Lassus demande si lorsque les transports par le rail seront interrompus, les camions transporteurs seront également suivis par le même système GPS.
- R. Luttenbacher assure que le système de traçabilité et localisation par camion sera identique à celui par rail.
- R. Longet souhaite que la fréquence des trajets par rail et par route soit précisée?
- R. Luttenbacher explique qu'environ 1 à 2 allers-retours Bonfol-Porrentruy sont prévus par rail chaque jour. Ce seront toujours des convois entiers de déchets de Bonfol qui partiront pour Bâle, puis l'Allemagne. Le transport par camion permettra une certaine souplesse en cas de problèmes par le rail Il devrait concerner au plus 10-15% de la masse des déchets.
- M. Heyer se demande si les itinéraires des camions sont déjà prévus.
- R. Luttenbacher répond que les itinéraires sont déjà tracés, et qu'ils ne passeront pas par la France.

Présentation du Lot A (partie 2): procédés d'excavation et mesures de sécurité

5. **Concept d'excavation des matériaux contaminés.** Différents types de matériaux sont distinguables par profondeur et par qualité : terre végétale, couche du nouveau couvercle, couche de l'ancien couvercle, déchets. L'excavation se fera en deux phases: tout d'abord l'étape Sud, puis l'étape Nord.
6. **Sécurité au travail et protection de la santé (SUVA, et de la protection au travail).** Les explications des mesures de sécurité apparaîtront dans les différents rapports en préparation. M. Haller en présente déjà quelques-unes. Les cabines des engins travaillant en zone noire seront pressurisées et renouvelées en air pur. Dans la halle, le personnel se déplacera d'une zone noire à blanche par des sas de transition comprenant: (vestiaire 1 (habits de ville), vestiaire 2 (habits de protection), douches,... Les habits de protection comprendront: masque, combinaison spéciale contre les produits chimiques, bouteille d'air comprimé, appareil de communication, bottes, gants.
7. **Protection incendie / protection contre les explosions.** Il est prévu plusieurs bornes incendie, un réservoir d'eau, un bassin de rétention des eaux d'extinction, des systèmes de détection incendie, des exutoires de chaleur et de fumée, des murs coupe-feu entre les 2 lots et à certains endroits spécifiques, des canons à mousses pour le front des déchets, des systèmes déluge, des sprinklers, etc... Concernant la protection contre les explosions voir le plan de zonage Ex (différentes zones d'explosions).
8. **Protection de l'environnement des effluents gazeux.** La halle sera en dépression, la ventilation y sera constante et les effluents seront traités avec des filtres à poussières et à charbon actif.

Résumé de M Schiffmann: les mesures de sécurité prévues à Bonfol sont plus pointues qu'à Kölliken.

Réactions de l'audience:

- L. Mergin-Rossé demande comment se fait le traitement de l'air à Kölliken.
- M. Schiffmann répond que le procédé utilisé est identique à celui de Bonfol.
- J.-C. Probst demande comment se fera le travail à Bonfol, compte tenu du fait qu'il n'y a plus de convention collective dans les milieux de la construction, de la part de Marti et Parietti & Gindrat (sous-traitant jurassien des travaux de construction). De plus, il faudra discuter du problème syndical, de la qualification du personnel,... Quel sera le rythme de travail du personnel ? Il sera nécessaire de mettre en place des représentants syndicaux. Y a-t-il un risque de traverser le couvercle de la décharge pendant les travaux de construction?
- M. Haller explique que le travail sera en moyenne de 6 à 8h / jour pour atteindre le rendement journalier prévu de 160 to de déchets excavés, mais il est possible qu'en cas de besoin, il y ait peut-être des charges de travail plus conséquentes. Le personnel de Marti est très qualifié et expérimenté (ex. de Kölliken).

- R. Luttenbacher précise que le rendement journalier est dicté par la capacité des incinérateurs. On ne travaillera pas le dimanche, ni le samedi en principe.
- M. Schiffman précise qu'il n'y aura aucun risque de percer le corps de la DIB, grâce aux sondages de reconnaissance déjà effectués. Il ajoute cependant que, pour des raisons techniques, les fondations de la halle de Kölliken sont ancrées dans la décharge et que cela n'a pas posé de problème. Ceci n'est pas nécessaire à Bonfol. L'entreprise dispose d'une technique de travail spécifique adaptée à ce contexte qui permet d'écartier tous risques pour les travailleurs et l'environnement.
- J.-C. Meuley demande si une surveillance des locaux, pendant les périodes de non activité, est prévue et quel est le type de matériel utilisé pour le plafond de la halle ? Il propose que la CI fasse une visite du site de Kölliken.
- R. Longet dit qu'une visite à Kölliken a déjà été faite il y a quelques années, mais qu'une autre serait envisageable, car le montage de la halle devrait être terminé à la fin 2007.
- M. Schiffmann explique que les toits sont faits d'armature en acier et de couverture parfaitement étanche, avec 1% de pente selon les normes SIA pour l'écoulement des pluies.
- R. Luttenbacher insiste sur le fait que la ventilation fonctionnera en continu, également en dehors des périodes d'activité (maintien en dépression et traitement 24h/24h). Un gardiennage sur le site est également prévu.
- J. Fernex rappelle que le rôle du canton est d'assurer la haute surveillance sur toute l'opération d'assainissement. Il a possibilité de faire des mesures indépendantes. Avec les différentes phases du chantier, le Canton dispose de plusieurs étapes d'approbation formelle
 1. phase pilote: phase de test des installations techniques sans que les déchets soient manipulés. C'est une phase de travail sans impératifs de rendements pour «calibrer» les installations qui devrait durer environ trois mois. Les tests devront être faits en temps et grandeurs réels pour notamment tester tout les systèmes de sécurité.
 2. A la fin de ces trois mois d'essai, la bci devra fournir un rapport d'observation à l'OEPN, qui se réserve le droit de définir des conditions plus précises pour la phase de traitement. On peut envisager des modifications de critère sur les eaux, l'air, la sécurité,...
 3. L'exploitation proprement dite: Ce sera la phase de travail définitive où il s'agira d'atteindre les objectifs d'assainissements.
 4. Puis, une fois le site jugé assaini, la bci devra faire une demande d'autorisation de remblayage. Là, à nouveau l'OEPN se réserve le droit de la refuser si les objectifs d'assainissements n'ont pas été atteints. bci devra donc présenter la preuve que l'encaissant est aux normes.
- A. Bapst précise que des échantillons seront pris et analysés au préalable pour déterminer la profondeur d'excavation. Puis, pour autoriser le remblayage, de nouveaux échantillons seront prélevés et analysés et il faudra qu'ils respectent les valeurs T ("tolérables" selon l'OSites). Pour les autres substances ne figurant pas dans l'OTD (ordonnance sur le traitement des déchets), les normes seront à définir avec l'OFEV (Office fédéral de l'environnement).

7. Points de divergences et agendements des prochaines réunions

- J.-R. Frisch demande si en Suisse, il est possible d'intervenir juridiquement dans une affaire qui nous concerne, mais en étant membres externes; ou s'il a le droit juridiquement d'intervenir au nom de la commune de Pfetterhouse, concernée par la décision d'acceptation du plan spécial, pour contrecarrer l'avis de recours déposé par Greenpeace.
- R. Longet agenda la visite à Kölliken **au jeudi 20 ou 27 septembre 2007**, qui est à convenir entre les membres. Une prochaine séance pour les membres du Bureau aura lieu le **7 ou le 14 septembre 2007** à Delémont, **pour donner suite au pt 3 du présent PV, dernière intervention (conclusion R. Longet).**
- A.-F. Wagner demande qui se charge de prendre contact avec les représentants de Kölliken.
- R. Longet pense qu'il est du rôle de l'OEPN, qui gère le secrétariat d'organiser cette visite à Kölliken.

Annexes :

- **Arrêté de nomination du groupe de travail cantonal « Alarme et intervention »**
- **Présentation du projet de construction, lot-A: bâtiments, infrastructures sur le site et à l'extérieur, procédés d'excavation, mesures de sécurité par Urs Haller (Ingénieur du groupe Marti Technik SA,) et Manuel Schiffmann (Marti Holding SA)**
- **Présentation du lot B: préparation, transport et incinération des déchets par Rémi Luttenbacher**